|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
|  | | |

****

**Identifier Accréditer Recenser**

**La création de fiches spécifiques aux actions sapeurs-pompiers sont en cours de créations pour la rentrée.**

* + - En septembre, adresser un message à chaque amicale, pour présenter la campagne Téléthon 2023, communiquer les contacts des acteurs Téléthon SP (délégué SP, adjoints référents de secteurs) et des acteurs AFM (coordinateur AFM-Téléthon), pour pouvoir identifier toutes les amicales fidèles au Téléthon qui s’engagent à nouveau, et celles qui ont besoin d’être accompagnées, et pour permettre de prévoir les autorisations nécessaires auprès du SDIS
    - En octobre : prévoir une relance pour recenser les actions et les acteurs pour créer si nécessaire le lien avec la coordination AFM afin d’être accrédité
    - Possibilité de mettre en place des contrats par amicale, mais aussi un contrat départemental « Fourre-tout » lorsque l’identification de l’amicale n’a pas été faite par additif ou par contrat, lorsque l’amicale souhaite faire un don, ou prévoir une activité de collecte sans identification ou sans lien avec l’organisation locale
    - Le contrat départemental peut être porté ou pas par le délégué, le PUD, ou tout membre du conseil ou de l’UD. Le délégué accompagne, facilite la réalisation d’action de collecte mais n’organise pas obligatoirement. Ce n’est pas sa vocation.
    - Chaque organisation doit être identifiée par la coordination AFM. Si l’amicale est organisatrice (contrat P025, avec assurance UD) ou rattachée à un contrat communal ou de l’UDSP (additif à compléter en lien avec l’organisateur pour que chaque acteur soit recensé)
    - Il est important que chaque acteur soit identifié pour valoriser, reconnaître, accréditer et remercier.
    - Un téléthon merci peut être prévu à cet effet après téléthon, une fois que le chiffre final de la collecte départementale SP est connu (remise de chèque…)
    - Il est indispensable que le délégué accompagne les amicales pour être toutes identifiées et accréditées, communique régulièrement avec le coordinateur AFM-Téléthon, les médias et la hiérarchie SDIS/UDSP/Groupements/Centres, prévoit une intervention annuelle au congrès départemental de l’UD et à la journée des JSP, et utilise régulièrement les réseaux sociaux internes et externes pour diffuser messages, photos et vidéos